

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 27 juin 2000, renvoyée au Conseil administratif le 27 juin 2000, intitulée: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».

TEXTE DE LA PÉTITION

Comme chaque année, dès le printemps, nous devons subir le bruit, hors des heures scolaires, de jour comme de nuit.

Malgré de nombreuses réclamations, interventions de la police, tentatives de dialogue, nous sommes constamment agressés par la musique techno, cris, injures, aboiements de chiens pitbulls, laissés en liberté dans la cour d'école alors que les enfants jouent.

Dernièrement, une personne de notre immeuble s'est fait agresser et a subi une tentative d'effraction à sa porte.

Nous ne nous sentons plus en sécurité et demandons que des mesures énergiques soient rapidement prises: effectifs d'intervention rapide, éducateurs de rues.

Faut-il qu'un drame arrive, enfant mordu, locataire au bord de l'énervement pour que nos autorités agissent?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite de la pétition signée par les habitants des immeubles voisins de l'école des Charmilles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que la Délégation à la jeunesse ont relevé que les nuisances sonores étaient générées par des groupes de jeunes occupant deux emplacements abrités du préau, jusque tard le soir.

Les travailleurs sociaux hors murs de la Délégation à la jeunesse sont entrés en contact avec ces jeunes pour les sensibiliser aux règles de respect du voisinage. De plus, des tournées de surveillance ont été mises en place.

Les plaintes se poursuivant, l'emplacement où se réunissaient les jeunes, espace bien abrité des regards et des intempéries, a été modifié. Les tables et bancs ont été retirés. En remplacement, un lieu situé dans le préau des petits a été aménagé dans une partie du périmètre beaucoup plus exposée.

Ces mesures ont immédiatement eu un impact positif et les plaintes de la part des habitants ont cessé, à l'exception de quelques doléances exprimées durant l'Eurofoot 2008, qui ont d'ailleurs déclenché l'intervention de la Délégation à la jeunesse.

Enfin, dans le cadre de l'assainissement de ce préau, une concertation a été menée par le Service des écoles et institutions pour l'enfance avec le corps enseignant de l'école des Charmilles. Des travaux ont été entrepris durant l'été 2008 en vue de supprimer la butte située devant le préau, laquelle favorisait des rassemblements nocturnes d'adolescents et, depuis, les habitants ont exprimé leur satisfaction.

Actuellement, d'entente avec les partenaires du quartier, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en train d'installer une nouvelle place de jeux, ainsi qu'un terrain de football et de basketball. L'emplacement et la disposition de ces éléments ont été déterminés de manière à offrir de réels espaces de jeux aux enfants de l'école, tout en limitant les risques de nuisances pour les habitants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 5 novembre 2008.